

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D4_2020

Séance du 27/02/2020 – Convocation du 17 février 2020

Compte rendu affiché le 6 mars 2020

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Guillemette DEBORDE par Hélène SORREL-DUNAND ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Exprimés	22

Objet : Budget Primitif 2020

Le projet de Budget Primitif 2020 a été présenté lors de la Commission des Finances du 12 février 2020. Il reprend les grands principes définis lors du Débat d'Orientations Budgétaires et les actions d'investissement à mener au cours de cette année.

Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur budgétaire. Il prend par ailleurs en compte le contexte financier difficile et ses repercussions sur les recettes de la collectivité.

La proposition de Budget Primitif 2020 et sa note de synthèse ont été adressées avec la convocation. Le résultat de l'exercice 2019 ainsi que les restes à réaliser en investissement sont intégrés à la proposition de budget.

Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 10 346 871.83 € :

Recettes réelles : 10 291 871.83 €

Recettes d'ordre : 55 000 €

Dépenses réelles : 8 681 087.55 €

Dépenses d'ordre : 1 665 784.28 €

Dont virement à la section d'investissement : 1 360 784.28 €

La section d'investissement est équilibrée à 5 070 746.39 €

Recettes réelles : 2 454 221.60 €

Recettes d'ordre : 2 616 524.79 €

Dont virement de la section de fonctionnement : 1 360 784.28€

Dépenses réelles : 5 015 746.39 €

Dépenses d'ordre : 55 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Vincent VIVO, Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU la commission des Finances en date du 12 février 2020,
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 23 janvier 2020,
- **ADOpte le Budget Primitif 2020 équilibré à 10 346 871.83€ en section de fonctionnement et à 5 070 746.39€ en section d'investissement,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2020
Le Maire,**

Valérie GLATARD


Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 mars 2020
- Publication ou affichage le 03/03/2020

Valérie GLATARD, Maire.

Valérie GLATARD
